



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

PROGRAMME PHARE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

© Communauté du Pacifique (CPS) 2024

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. La Communauté du Pacifique (CPS) autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.



SOMMAIRE

	Avant-propos	iv
1.	Le Programme phare sur le changement climatique : objet et résultats attendus	1
2.	Objectifs du Programme phare	1
3.	Pourquoi a-t-on besoin d'une approche programme stratégique pour l'action climatique à la CPS ?	2
4.	Approche	3
5.	Théorie du changement	4
6.	Structure du Programme phare	6
7.	Évaluation des progrès accomplis	16
8.	Suivi-évaluation et apprentissage	17
9.	Moyens de mise en œuvre	18
10.	Alignement stratégique	19

Le présent document constitue une synthèse claire du document conceptuel concernant le Programme phare sur le changement climatique et de ses annexes, qui fournissent une analyse et des informations détaillées relatives au contexte sous-tendant le Programme phare. Il s'agit d'un document évolutif qui sera révisé au fur et à mesure de la mise en œuvre du Programme phare et des apprentissages réalisés avec les membres et les partenaires à l'avenir.

AVANT-PROPOS

Je vous adresse, dans le respect de la tradition océanienne, mes chaleureuses salutations.

Notre Programme phare sur le changement climatique s'inspire du *vaka* océanien, cette pirogue traditionnelle qui symbolise l'unité, la résilience et la navigation ancestrale. À l'image du *vaka* qui relie les îles au-delà de la distance, le Programme phare se veut une plateforme d'action collective, profondément enracinée dans notre patrimoine et notre leadership partagé en Océanie. Pour nous, Océaniens, le *vaka* est bien plus qu'une simple pirogue ; il évoque à lui seul l'audace de nos explorateurs et notre lien indissociable avec l'océan Pacifique, notre continent bleu.

Dans le cadre du Programme phare, nous nous sommes fixé quatre effets à obtenir à l'horizon 2031, avec et pour les membres de la CPS :

- **l'adaptation et la résilience ;**
- **l'atténuation et la transition juste ;**
- **les pertes et préjudices, et la sécurité climatique ; et**
- **l'efficacité de l'accès aux financements climatiques et de leur utilisation.**

Pour obtenir ces effets, nous nous appuierons sur les capacités de facilitation de la CPS dans les domaines des sciences et des savoirs, du leadership, de la stratégie et du plaidoyer, des partenariats stratégiques et de la mobilisation de ressources. Nous veillerons également à ce qu'ils s'inscrivent dans la droite ligne de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et du Plan stratégique 2021–2031 de la Communauté du Pacifique.

Dans notre itinéraire commun au service de notre Pacifique bleu, nous adhérons aux valeurs océaniques, qui balisent notre route vers le bien-être et la prospérité pour tous :

- **Enginkehlap** | Faire preuve de générosité
- **Kaitiakitanga** | Assumer le rôle de gardien
- **Gida Gaituvwa** | Avancer dans l'unité
- **Aroha** | Prendre soin

Sur ce parcours, la sagesse collective et la vision partagée de nos membres, des autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et de nos partenaires du développement sont des éléments indispensables, qui nous permettent d'honorer les aspirations et priorités diverses de nos communautés du Pacifique. Ce voyage est placé sous le signe de l'unité, de la défense d'une cause commune et de la collaboration régionale.

Nous accueillerons à bras ouverts toutes celles et tous ceux qui souhaitent rejoindre notre *vaka* en partance et mettre le cap sur un Pacifique bleu résilient et durable.

Thank you et *merci* de faire partie de cette vision partagée.

Fakaaue lahi mahaki.



Coral Pasisi



Stuart Minchin



1. LE PROGRAMME PHARE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : OBJET ET RÉSULTATS ATTENDUS

Le Programme phare sur le changement climatique de la Communauté du Pacifique (CPS) s'inscrit dans une approche « Une seule CPS » de l'action climatique. Il a vocation à renforcer les processus et les partenariats internes, régionaux et mondiaux, et à offrir une plateforme d'investissement claire au profit d'une action collective permettant d'accélérer la concrétisation des ambitions climatiques des États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS. Le Programme phare s'appuie sur les grands domaines de travail de la CPS et les intègre pour produire les effets essentiels souhaités au regard des quatre dimensions de l'action climatique :

- **Adaptation et résilience**
On constate une meilleure adaptation et un renforcement de la résilience des populations et des communautés du Pacifique, des infrastructures critiques et de l'environnement bâti, ainsi que des écosystèmes et des services écosystémiques, dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS.
- **Pertes et préjudices, et sécurité climatique**
Les États et Territoires insulaires océaniques comprennent les pertes et préjudices liés au changement climatique, remédient à ceux-ci, prennent des mesures pour les limiter et planifient leur action dans ce domaine, en mobilisant des appuis au niveau régional et international.
- **Atténuation et transition juste**
Les États et Territoires insulaires océaniques opèrent une transition accélérée vers une économie sobre en carbone selon une approche abordable et sûre dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS, permettant la réduction, la prévention ou le piégeage des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la promotion de la sécurité énergétique dans la région.
- **Financement climatique**
Les États et Territoires insulaires océaniques ont concrètement accès à des financements climatiques sensiblement accrus et les utilisent efficacement pour réaliser leurs objectifs prioritaires et leurs engagements concernant le changement climatique.

Les travaux du Programme phare sont étayés par les capacités uniques de facilitation dont dispose la CPS à l'échelle régionale. Il s'agit notamment des capacités suivantes : conseils scientifiques et techniques ; gestion des données, des informations et des connaissances ; suivi-évaluation et rapports ; plaidoyer, leadership et stratégie dans les secteurs clés ; et mobilisation de ressources et collaboration efficaces dans le cadre de partenariats constructifs.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME PHARE

- **Déterminer quels sont les capacités et les services de la CPS dans le domaine du changement climatique** et les faire correspondre aux ambitions et aux demandes des membres.
- **Renforcer la collaboration en interne et avec les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP)** et les partenaires afin de mieux répondre aux besoins des membres.
- **Développer** l'accès de la région aux financements climatiques de manière à favoriser l'intensification de l'action climatique.
- **Ajuster les modalités d'accès aux ressources et leur utilisation**, pour qu'elles soient mieux adaptées aux contextes propres aux États et Territoires insulaires océaniques.
- **Promouvoir l'inclusion sociale et intégrer l'égalité de genre, le handicap et l'inclusion sociale (EGHIS) à l'ensemble des activités menées dans le cadre du Programme phare**, de manière à s'assurer que l'action et les financements climatiques contribuent au bien-être de tous les membres des communautés océaniques, en particulier les groupes marginalisés, notamment les femmes, les personnes en situation de handicap, les jeunes, les groupes autochtones, les personnes âgées, et les personnes faisant face à la pauvreté croissante, et permettent d'accomplir des progrès dans ce domaine.

3. POURQUOI A-T-ON BESOIN D'UNE APPROCHE PROGRAMME STRATÉGIQUE POUR L'ACTION CLIMATIQUE À LA CPS ?

Le changement climatique menace l'existence même de la région Pacifique. Ainsi que l'ont déclaré les dirigeants océaniques en 2022,

le Pacifique fait face à une urgence climatique qui met en péril les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être de ses peuples et de ses écosystèmes.

C'est ce message que les dirigeants du Pacifique ne cessent de répéter depuis une décennie. Cet appel du clairon résonne aujourd'hui au cœur de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 (Stratégie 2050) et trouve écho dans les grands axes prioritaires définis dans le nouveau Plan stratégique 2021–2031 de la Communauté du Pacifique. Or, les ressources financières allouées au secteur du changement climatique dans le Pacifique demeurent manifestement insuffisantes.

Les pays insulaires océaniques ont besoin d'un investissement d'environ 1,65 milliard de dollars des États-Unis d'Amérique par an pour s'adapter au changement climatique et concrétiser les engagements pris au titre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le domaine des énergies renouvelables. Ce montant représente moins de 2 % des 100 milliards de dollars É.-U. par an que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'étaient engagés à mobiliser d'ici à 2020 (l'objectif ayant par la suite été

reconduit jusqu'en 2025), à l'occasion de la quinzième Conférence des Parties (COP 15) à la CCNUCC, tenue en 2009. Les pays insulaires océaniques ne reçoivent pour l'heure qu'approximativement 220 millions de dollars É.-U. par an, soit 0,22 % des financements pour le climat au niveau mondial. Les projets consacrés au changement climatique qui bénéficient de tels financements sont souvent menés de manière sporadique, sur un horizon à court terme et sans logique de pérennisation, ce qui fait obstacle à l'instauration d'une résilience climatique à long terme et d'une transition juste vers un avenir sobre en carbone.

Dans ce contexte, il est primordial que l'élargissement de l'accès aux financements climatiques soit une priorité pour toutes les parties prenantes afin que l'action climatique dans le Pacifique soit efficace.

La CPS dispose d'un éventail de capacités dans le domaine de la lutte contre les effets du changement climatique, et ses divisions scientifiques et techniques contribuent activement à l'action climatique dans les domaines d'intervention clés de l'Organisation, qu'il s'agisse des pêches, de l'agriculture, des droits de la personne ou des limites maritimes. Environ 17 % des agents à temps plein de la CPS mènent des activités liées au climat, ce qui représente environ 11 % du budget annuel des divisions, alimenté par des fonds en faveur de l'aide au développement plutôt que par des financements climatiques dédiés.

Le Programme phare sur le changement climatique vise à mobiliser des financements plus souples pour le climat de sorte à appuyer les capacités actuelles et croissantes dans ce domaine, et ce, pour tous les secteurs clés relevant du mandat de la CPS. L'objectif est de progressivement basculer de projets isolés à court terme, largement tributaires d'une aide publique au développement (APD) limitée, vers des investissements programmatiques continus et durables, principalement issus de sources de financement pour le climat.

Cette approche est non seulement le gage de la cohérence et du financement durable des projets de la CPS dans le secteur du changement climatique, mais elle permet aussi de renforcer l'appui apporté aux membres dans le domaine de l'action climatique au cours de cette période charnière. L'objectif est également de veiller à ce que la CPS joue son rôle en mobilisant davantage de financements climatiques ciblés pour la région, et à ce qu'elle contribue à une mise en œuvre efficace de ces financements avec ses membres.

4. APPROCHE

■ dimensions de l'action climatique
■ dimension facilitatrice

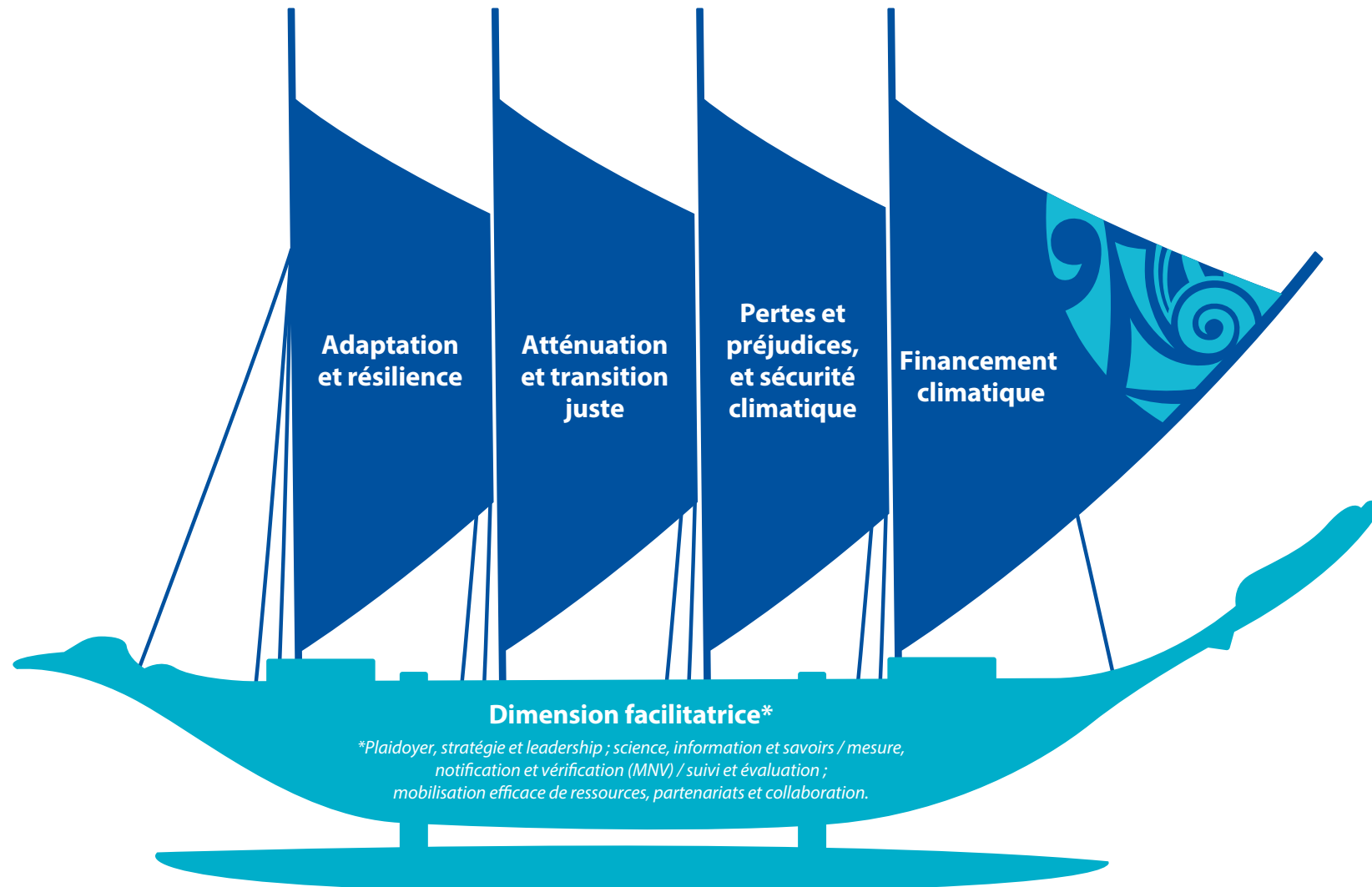
Le Programme phare sur le changement climatique a été élaboré selon une approche systématique. Tout d'abord, un inventaire des capacités et services existants au sein de l'Organisation dans le domaine du changement climatique a été effectué (voir ci-dessous). Puis, une synthèse des priorités climatiques des membres dans les secteurs clés a été réalisée. Celles-ci ont sous-tendu la définition d'une ambition concernant les effets escomptés à l'horizon 2031 et l'élaboration d'une théorie du changement.

Adaptation et résilience	Atténuation et transition juste	Pertes et préjudices et sécurité climatique	Dimension facilitatrice
• Systèmes d'observation et d'alerte précoce (géosciences, pêche, maladies sensibles au climat, catastrophes) • Sécurité et sûreté de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement • Systèmes alimentaires durables et résilients (LRD, PHD) • Pêches et aquaculture résilientes • Conservation de l'agrobiodiversité génétique • Gestion des risques de catastrophe et réponse (GEM, PHD) • Détection, préparation et réponse face aux urgences sanitaires (PHD) • Évaluation et planification pour l'adaptation du secteur de la santé (PHD) • Renforcement des capacités du Réseau océanien de surveillance de la santé publique (ROSSP) en vue de la lutte contre le changement climatique et les menaces pour la santé • Sécurité des zones maritimes • Infrastructures résilientes face au climat (PHD) • Restauration des écosystèmes terrestres et marins • Formation et renforcement des capacités • Garanties sociales et participation des femmes et des jeunes à l'action climatique • Promotion de solutions fondées sur la nature	• Centre océanien pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (PCREEE) • Systèmes de transport maritime sobres en carbone • Économies décarbonées et économes en énergie • Piégeage du carbone dans les secteurs de l'agriculture, des ressources terrestres et des ressources océaniques • Énergies renouvelables pour les établissements de santé	• Déplacement des thons et recours possibles • Sécurité des limites territoriales et des ressources • Évaluation des catastrophes et remise en état • Préservation de la culture et des savoirs traditionnels • Mobilité climatique, déplacements et droits de la personne • Convergence entre sécurité climatique et justice climatique • Recueil d'exemples d'actions d'apprentissage et de développement dans le Pacifique • Interventions d'urgence (GEM, PHD) • Pertes économiques dues aux phénomènes météorologiques extrêmes induits par le changement climatique (coûts de la mortalité liée à la chaleur, coûts des effets de la pollution de l'air sur la santé, conséquences des catastrophes naturelles sur la santé mentale) (GEM, PHD)	Science du climat, information et savoirs • Modélisation et projections climatiques (géosciences, pêche, surveillance des maladies) • Données géospatiales et données d'observation des océans et de la Terre (Digital Earth Pacifique, Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques) • Agriculture et foresterie résilientes au changement climatique (CEpaCT) • Intégration, sauvegarde et utilisation des savoirs traditionnels et autochtones • Modélisation et prévisions océanographiques • Conseils et appui sur les solutions offertes par les énergies renouvelables • Production et analyse de données sur les changements démographiques, sociaux et économiques Mesure, notification et vérification (MNV) • Mesure des progrès et rapports sur les obligations énoncées dans les CDN (Plateforme des CDN dans le Pacifique) • Suivi des statistiques (énergie, changement climatique au niveau des ménages) • Mise en œuvre sectorielle des dispositifs de MNV (océan, santé, terres) • Plateforme de données océaniques (référentiel de gestion des données) Plaidoyer, stratégie et leadership • Intégration du changement climatique dans les politiques sectorielles • Instruments stratégiques tenant compte des risques • Décisions fondées sur des données scientifiques et informations à l'appui des négociations climatiques • Contribution aux politiques nationales, régionales et internationales sur le changement climatique • Programmes intégrés et collaboration régionale • Soutien aux professionnels océaniques du climat en début et en milieu de carrière • Connaissance des conséquences du changement climatique
	Financement climatique • Entité accréditée auprès du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'adaptation • Mobilisation de financements suffisants et efficaces au profit des États et Territoires insulaires océaniques • Collaboration avec les parties prenantes clés pour les financements climatiques • Renforcement de la capacité à suivre l'utilisation des financements climatiques		

5. THÉORIE DU CHANGEMENT

L'impact vers lequel tend notre action :	Les peuples du Pacifique, dans toute leur riche diversité, sont plus résilients et à même de s'adapter au changement climatique et de prospérer dans des sociétés durables et sobres en carbone.				
Déclinée selon les dimensions de l'action climatique :	Adaptation et résilience		Atténuation et transition juste	Pertes et préjudices, et sécurité climatique	Financement climatique
Effets à long terme (8 ans – horizon 2031) :	On constate une meilleure adaptation et un renforcement de la résilience des populations et des communautés du Pacifique, des infrastructures critiques et de l'environnement bâti, ainsi que des écosystèmes et des services écosystémiques, dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS.		Les États et Territoires insulaires océaniques opèrent une transition accélérée vers une économie sobre en carbone selon une approche efficace, socialement inclusive et abordable dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS. Cela permet la réduction, la prévention ou le piégeage des émissions de GES et contribue, en corollaire, à une économie verte, à des infrastructures résilientes et à la sécurité énergétique.	Les États et Territoires insulaires océaniques bénéficient d'un soutien et d'activités de renforcement des capacités efficaces en vue du traitement, de la réduction et de la prévention des pertes et préjudices liés au changement climatique, en particulier dans les domaines relevant du mandat de la CPS.	Les États et Territoires insulaires océaniques ont concrètement accès à des financements climatiques et les utilisent efficacement à grande échelle pour réaliser leurs objectifs prioritaires et leurs engagements concernant le changement climatique à tous les niveaux.
Effets à moyen terme (5 ans – horizon 2028) :	Les États et Territoires insulaires océaniques mettent en œuvre à un rythme accéléré leurs PNA, leurs plans d'action nationaux concertés, leurs PANA, leurs LEDS, leurs CDN, ainsi que les politiques et les stratégies connexes à tous les niveaux, de façon équitable et inclusive.		Les États et Territoires insulaires océaniques disposent de capacités renforcées pour recenser leurs puits de carbone, réduire leurs émissions de GES et influencer sur l'objectif mondial de plus haut niveau visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C.	Les États et Territoires insulaires océaniques et leurs partenaires ont une compréhension fine de la question des pertes et préjudices résultant du changement climatique dans le Pacifique, notamment de leurs impacts sur le bien-être des populations et sur l'équité dans le Pacifique, ce qui oriente leurs modalités d'allocation des ressources, leur planification et leurs mesures de prévention et répond aux préoccupations liées à la sécurité climatique.	Les États et Territoires insulaires océaniques disposent de systèmes et de capacités renforcés au niveau national pour accéder aux financements climatiques accordés par les fonds mondiaux pour le climat, ainsi que par les partenaires multilatéraux et bilatéraux, et les autres sources de financements pour le climat, pour en faire bon usage et rendre compte de leur utilisation.
	Les États et Territoires insulaires océaniques transposent à plus grande échelle et renforcent leurs actions pour la résilience et l'adaptation afin de les intégrer aux politiques nationales concernées, et mutualisent leurs capacités dans les secteurs d'intervention de la CPS.				
Effets à court terme (3 ans – horizon 2026) :	Les États et Territoires insulaires océaniques bénéficient d'un soutien et sont dotés de capacités renforcées dans l'ensemble des secteurs d'intervention de la CPS afin d'obtenir des ressources et infrastructures plus sûres, durables et résilientes face au changement climatique.		Les États et Territoires insulaires océaniques bénéficient de données scientifiques et de savoirs avancés leur permettant de transposer les objectifs d'atténuation inscrits dans leurs CDN et les politiques connexes en actions concrètes, notamment en faveur des personnes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les enfants.	Les États et Territoires insulaires océaniques bénéficient d'éléments scientifiques solides et de données probantes associées à un mécanisme ad hoc pour remédier aux pertes et préjudices résultant du changement climatique dans la région.	Les États et Territoires insulaires océaniques bénéficient d'un accès renforcé à des modalités simplifiées et diversifiées de financement climatique propres à chaque pays ou à la région, et des capacités nécessaires à la gestion de ces financements.
À travers une dimension facilitatrice :	Plaidoyer, stratégie et leadership		Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation		Mobilisation efficace de ressources et collaboration
Faisant écho aux trajectoires stratégiques de la CPS :	De la stratégie à l'action	Données, statistiques et connaissances	Innovation et recherche	Digitalisation et technologie	Capacité et influence
Mises en œuvre par :	Plans d'activité des divisions	Action et innovation pluridisciplinaires		Portefeuille intégré de projets, de capacités et d'activités dans le domaine du changement climatique	
En incarnant les valeurs de la CPS :	Aroha Prendre soin		Gida Gaituvva Avancer dans l'unité	Kaitiakitanga Assumer le rôle de gardien	Enginkehlap Faire preuve de générosité

LES CINQ DIMENSIONS DU PROGRAMME PHARE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



6. STRUCTURE DU PROGRAMME PHARE

La théorie du changement définit les effets escomptés du Programme phare dans ses cinq dimensions clés :

- Adaptation et résilience
- Atténuation et transition juste
- Pertes et préjudices, et sécurité climatique
- Financement climatique
- Dimension facilitatrice

Pour chacune de ces dimensions, le cadre détermine :

- les effets escomptés d'ici à 2031 ;
- les domaines d'intervention clés ;
- les secteurs et disciplines concernés ; et
- les actions collectives visant l'obtention des effets escomptés.

Vous trouverez ci-dessous pour chacune des dimensions un tableau détaillé reprenant les domaines d'intervention clés, les secteurs et disciplines concernés ainsi que les actions collectives associées.

DIMENSION		
Effets escomptés d'ici à 2031		
Domaines d'intervention clés	Secteurs et disciplines de la CPS	Résumé des actions collectives
Niveau stratégique : guidé par les ambitions régionales. Cette colonne recense les domaines de résultats clés sur lesquels le Programme phare orientera son action pour chacune des dimensions de l'action climatique. Ces domaines de résultats font écho aux trajectoires stratégiques définies dans le Plan stratégique 2022–2031 de la CPS.	• Pêche • Aquaculture • Agriculture • Géosciences • Négociations climatiques • Océans • Autres secteurs pertinents	Initiatives ou activités plus opérationnelles : appelées « actions collectives », ces initiatives sont axées sur les aspects opérationnels et contribuent à l'obtention des effets du Programme phare. Elles se classent en trois catégories distinctes : • Actions de maintien : il s'agit des domaines dans lesquels la CPS peut utiliser son expertise, ses capacités et ses services existants pour répondre aux priorités de la région. • Actions d'intensification et d'expansion des activités existantes : les initiatives appartenant à cette catégorie pourraient entraîner des effets plus importants si elles étaient renforcées ou intensifiées, par exemple par l'augmentation du nombre de responsables de projets financés par des fonds climatiques au sein de l'Organisation. • Actions de développement (nouveaux domaines d'activité) : ces actions constituent des plateformes pour l'innovation et la réactivité permettant de répondre aux besoins émergents et de saisir les nouvelles possibilités. Il s'agit par exemple des capacités de conseils en matière de mécanismes de financement innovants ou de carbone bleu.



Adaptation et résilience

Effet escompté d'ici à 2031

On constate une meilleure adaptation et un renforcement de la résilience des populations et des communautés du Pacifique, des infrastructures critiques et de l'environnement bâti, ainsi que des écosystèmes et des services écosystémiques, dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS.

Domaines d'intervention clés

- Appuyer les actions de plaidoyer des États et Territoires insulaires océaniques afin que les grandes **priorités de la région en matière d'adaptation soient prises en compte dans les négociations menées à la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP)** et dans d'autres instances par le biais du mécanisme « Un seul CORP », en particulier dans les domaines relevant du mandat de la CPS (Plaidoyer, stratégie et leadership).
- Appuyer **l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies et plans d'adaptation** à tous les niveaux, en particulier dans les domaines relevant du mandat de la CPS (Plaidoyer, stratégie et leadership).
- Renforcer les capacités disponibles dans les États et Territoires insulaires océaniques concernant **la production, la modélisation, la gestion et l'interprétation des données sur le climat**, ainsi que l'application des informations sur le climat dans la prise de décision en matière d'adaptation et de résilience (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).
- Mettre en place **des approches plurisectorielles intégrées en matière d'adaptation et de résilience** (Mobilisation de ressources et collaboration).
- Aider les États et Territoires insulaires océaniques à **mobiliser des financements accrus auprès d'un large éventail de sources pour appuyer la mise en œuvre des objectifs prioritaires d'adaptation** énoncés dans les PNA et les plans d'action nationaux concertés, ainsi que dans les stratégies connexes de renforcement de la résilience (Mobilisation de ressources et collaboration).
- Produire et diffuser **des données et informations scientifiques améliorées, et intégrer les savoirs et la recherche traditionnels et autochtones**, pour renforcer l'adaptation et la résilience (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).
- Appuyer la mise en place de **systèmes solides de suivi-évaluation** pour assurer le suivi périodique des progrès enregistrés, ainsi que de l'efficacité des mesures d'adaptation et de l'utilisation des ressources, et en faire rapport (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).
- Collaborer avec des universités et instituts de recherche de la région pour **faire progresser la science et la recherche à l'appui du renforcement de l'adaptation** et de la résilience pour tous (Mobilisation de ressources et collaboration).
- Appuyer l'élaboration et la diffusion **de pratiques, outils et technologies innovants en matière d'adaptation** (Plaidoyer, stratégie et leadership).
- Diffuser **les meilleures pratiques dans le contexte océanique**, en particulier dans les domaines relevant du mandat de la CPS, **et assurer à cet égard une communication efficace** (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).

Secteurs et disciplines de la CPS

- Pêches et aquaculture
- Santé et bien-être
- Sécurité hydrique et alimentaire
- Ressources terrestres, agriculture et foresterie
- Protection des personnes et des communautés
- Protection des infrastructures essentielles
- Gestion des risques de catastrophe
- Connaissances, données et statistiques
- Genre et inclusion sociale
- Formation et renforcement des capacités



Adaptation et résilience

Résumé des actions collectives

Actions de maintien

- Appuyer l'élaboration, l'examen et l'actualisation des politiques nationales et régionales pour l'adaptation et la résilience, dont les plans nationaux d'adaptation (PNA), les plans d'action nationaux concertés et les CDN.
- Définir les données et informations pertinentes, notamment sur les questions transversales, qui doivent être recueillies et gérées efficacement pour être utilisées de manière systématique dans les initiatives d'adaptation dans toute la région (par exemple, statistiques sur les ménages, sciences halieutiques, Plateforme de données océaniques).
- Renforcer la capacité d'accréditation auprès des grands mécanismes de financement pour le climat (comme le Fonds vert pour le climat [FVC] et le Fonds pour l'adaptation) et les capacités des organismes d'exécution (par exemple, les autorités nationales désignées et les entités d'exécution) pour garantir aux membres un accès continu et étendu aux financements climatiques.
- Optimiser le montage, la conception et la dotation en ressources des projets pour l'adaptation et la résilience, notamment par le biais d'analyses coûts-bénéfices.
- Renforcer et développer à plus grande échelle la modélisation des principaux risques et des solutions d'adaptation et de renforcement de la résilience, en mobilisant toute l'étendue des données et autres sources d'information pertinentes de la CPS, de sorte à appuyer la réalisation d'investissements avisés dans les mesures pour l'adaptation et la résilience (par exemple, modélisation en trois dimensions des inondations ; et santé et déplacement des stocks halieutiques).
- Concevoir et appliquer des mesures d'adaptation pour préserver l'accès aux ressources en eau et aux ressources alimentaires face aux menaces posées par le changement climatique.

Actions d'intensification

- Utiliser, au profit de la résilience et de l'adaptation, les co-bénéfices de la transition vers les énergies renouvelables – tels que la réduction de la facture énergétique, la sécurité énergétique et la création d'emplois.
- Augmenter la participation des Océanien(ne)s à la transition vers les énergies propres en leur permettant d'accéder à des postes techniques au sein des entreprises de distribution d'énergie et en mettant en œuvre des programmes pilotes à l'échelon communautaire.
- Développer la protection contre les risques climatiques des systèmes d'approvisionnement en eau, notamment dans les secteurs d'intervention de la CPS, et renforcer la gestion climato-résiliente des ressources en eau pour maintenir la sécurité hydrique.
- Renforcer la surveillance intégrée, les systèmes d'alerte précoce axés sur les impacts et les actions portant sur le climat et les catastrophes, la santé et les menaces pour la biosécurité, de manière simultanée et cohérente.
- Étendre à plus grande échelle la mise en œuvre de mesures intersectorielles intégrées pour l'adaptation et la résilience, afin de remédier aux vulnérabilités, notamment par le biais de solutions fondées sur la nature (par exemple, l'initiative Kiwa).
- Améliorer la résolution spatiale et la modélisation des mouvements migratoires des thons, dans le cadre des scénarios d'évolution du climat, pour favoriser la définition de mesures d'adaptation appropriées.
- Créer une réserve de projets interdivision et multimodale avec les États et Territoires insulaires océaniques, de sorte à mobiliser des financements climatiques et à concrétiser les objectifs prioritaires fixés pour l'adaptation dans la région et dans les pays.
- Renforcer le corpus de preuves sur les conséquences du changement climatique et les vulnérabilités touchant les pêches côtières, l'aquaculture, les ressources en eau, et les systèmes agricoles, forestiers et alimentaires, ainsi que les communautés et groupes vulnérables dans le Pacifique, et élaborer des stratégies pratiques pour les protéger.
- Fournir des informations et preuves scientifiques pour aider les pays du Pacifique à réviser ou à actualiser leurs programmes d'enseignement en y intégrant l'éducation au changement climatique, de sorte qu'ils reflètent fidèlement les défis auxquels la région est actuellement confrontée.
- Rassembler et analyser des données issues de la climatologie et de la modélisation pour mieux comprendre les conséquences et les vulnérabilités liées au changement climatique.
- Renforcer et systématiser les démarches de collecte et de gestion de données essentielles, notamment les enquêtes auprès des ménages, la collecte de statistiques pertinentes et les référentiels d'information, au sein de systèmes robustes et accessibles (par exemple, Plateforme de données océaniques et soutien aux services nationaux de la statistique).
- Étendre à plus grande échelle les initiatives intégrant la gestion des risques de catastrophe, la gestion des ressources naturelles et les projets pluridisciplinaires pour le climat.
- Développer la recherche appliquée concernant les impacts du changement climatique sur les cultures locales et améliorer les variétés résilientes au changement climatique.
- Nouer des alliances stratégiques avec des universités, des instituts de recherche et des organisations communautaires pour co-construire des connaissances en climatologie et favoriser un environnement d'apprentissage collaboratif pour la mise en place de stratégies d'adaptation innovantes.
- Renforcer la collaboration multipartite en intégrant les partenariats public-privé au montage des projets, en resserrant les liens de collaboration avec les organisations membres du CORP et les associations professionnelles, et en promouvant les possibilités de projets pilotes et de financements collaboratifs transversaux pour accroître la collaboration avec les organismes de contrepartie.
- Collaborer avec les communautés pour recenser et intégrer les savoirs traditionnels et autochtones et les études connexes aux stratégies et programmes d'adaptation.

Actions innovantes

- Créer une communauté de pratique inclusive ainsi que des plateformes complémentaires d'apprentissage pour promouvoir le partage de connaissances et l'échange de meilleures pratiques en matière d'adaptation au changement climatique.
- Promouvoir l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans les pratiques et les politiques agricoles et forestières.
- Favoriser les activités rémunératrices lors de l'application des mesures d'adaptation au niveau communautaire et dans les secteurs public et privé.
- Appuyer la mise en place de systèmes de prévision sur mesure, dans le cadre d'initiatives commerciales.



Atténuation et transition juste

Effet escompté d'ici à 2031

Les États et Territoires insulaires océaniques opèrent une transition accélérée vers une économie sobre en carbone selon une approche abordable et socialement équitable dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS, permettant la réduction, la prévention ou le piégeage des émissions de GES.

Domaines d'intervention clés

- Appuyer les actions de plaidoyer des États et Territoires insulaires océaniques pour encourager une transition juste et équitable, et transposer les engagements mondiaux en faveur de l'atténuation par le biais du mécanisme « Un seul CORP » lors des Conférences des Parties à la CCNUCC (COP) et dans d'autres instances pertinentes (Plaidoyer, stratégie et leadership).
- Appuyer les capacités des États et Territoires insulaires océaniques afin qu'ils concrétisent les engagements pris au titre des CDN, notamment grâce à une gestion efficace de la Plateforme des CDN dans le Pacifique.
- Appuyer l'élaboration de politiques et stratégies équitables fondées sur des données factuelles aux niveaux régional, national et sectoriel pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et favoriser une transition juste et socialement inclusive vers des économies sobres en carbone dans les secteurs d'intervention de la CPS (Plaidoyer, stratégie et leadership).
- Produire et diffuser des données scientifiques, des modèles et des outils de gestion des connaissances améliorés pour renforcer la prise de décision et l'investissement en faveur de l'atténuation et d'une transition juste dans les secteurs d'intervention de la CPS (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).
- Appuyer la mise en place d'un système solide de MNV pour le suivi et l'agrégation des données à des niveaux pertinents, ainsi que la notification et la vérification des émissions de GES, le but étant d'évaluer l'avancement des actions d'atténuation et de garantir la responsabilité (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).
- Mobiliser des financements en faveur de la décarbonation, de l'efficacité énergétique et de l'adaptation au climat des économies, selon des approches appropriées et abordables pour les États et Territoires insulaires océaniques, notamment sur le plan technologique (Mobilisation de ressources et collaboration).
- Promouvoir le recours à des technologies appropriées pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et faciliter une transition juste et socialement inclusive vers des économies sobres en carbone (Mobilisation de ressources et collaboration).

Secteurs et disciplines de la CPS

- Pêches et aquaculture
- Santé et bien-être
- Sécurité hydrique et alimentaire
- Ressources terrestres, agriculture et foresterie
- Protection des personnes et des communautés
- Protection des infrastructures essentielles
- Gestion des risques de catastrophe
- Connaissances, données et statistiques
- Genre et inclusion sociale
- Formation et renforcement des capacités



Atténuation et transition juste

Résumé des actions collectives

Actions de maintien

- Présenter des informations et analyses pour étayer les travaux et les notes d'orientation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
- Par le biais du mécanisme « Un seul CORP », appuyer la présentation d'une position concertée pour le Pacifique lors des négociations internationales relatives aux objectifs d'atténuation, aux engagements et à une transition juste.
- Fournir des modèles de données et des outils de communication efficaces et pratiques pour permettre aux États et Territoires insulaires océaniques de plaider pour l'adoption de mesures d'atténuation et pour une transition juste à tous les niveaux.
- Collaborer avec les pays membres à l'intégration de mesures d'atténuation et d'une transition juste dans les politiques et plans nationaux pertinents.
- Répertoire et décrire les puits de carbone potentiels et formuler des avis sur les marchés du carbone, en tirant les enseignements d'initiatives telles que le dispositif REDD+ et les marchés verts.
- Mesurer, notifier et vérifier régulièrement les émissions de GES pour évaluer les progrès accomplis au regard des initiatives d'atténuation et garantir la responsabilité.
- Renforcer les capacités des pays membres pour le suivi des effets liés aux mesures d'atténuation et à la transition juste dans tous les secteurs d'intervention de la CPS.
- Appuyer la gestion des connaissances et une communication ciblée sur les énergies propres auprès du Réseau mondial de centres régionaux pour l'énergie durable (GN-SEC).

Actions d'intensification

- Renforcer la Plateforme des CDN dans le Pacifique et toutes les divisions travaillant sur différents aspects de la production d'énergie et de la décarbonation pour garantir l'efficacité de l'assistance technique et l'aligner sur les possibilités de financement climatique, tout en mobilisant des ressources permettant aux États et Territoires insulaires océaniques d'honorer leurs engagements au titre des CDN.
- Renforcer les capacités techniques pour intensifier la transition vers les énergies renouvelables à des coûts abordables et mettre en œuvre des solutions d'efficacité énergétique conformément aux CDN des États et Territoires insulaires océaniques.
- Collaborer avec les organisations membres du CORP et les pays membres pour améliorer l'élaboration des lois, politiques et plans nationaux dans les États et Territoires insulaires océaniques, en intégrant l'égalité de genre et l'inclusion sociale.
- Œuvrer à l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux du carbone ou créer un marché régional du carbone, en prenant en compte le carbone bleu.
- Collaborer avec les partenaires régionaux pour établir une norme applicable à l'échelle du Pacifique, de sorte à garantir un suivi systématique dans la région et l'agrégation des données à un niveau de granularité pertinent.
- Promouvoir l'adoption et le développement à plus grande échelle de technologies sur mesure pour le Pacifique, en s'inspirant de l'ingéniosité océanique pour mettre en œuvre des solutions à faible technicité fondées sur l'expérience insulaire.
- Développer à plus grande échelle l'élaboration de projets et de programmes d'atténuation dans le Pacifique, pour des secteurs tels que l'énergie, les transports, l'eau, l'agriculture, les ressources océaniques, l'utilisation des terres, le bâti, l'industrie et la gestion des déchets.

Actions innovantes

- Procéder aux vérifications d'usage (diligence requise) pour les technologies à croissance rapide permettant de réduire les émissions de GES et émettre des avis sur le financement de la mise à l'essai de prototypes et la gestion des risques.
- Mener des études et émettre des avis sur les nouvelles approches de géoingénierie et leurs applications potentielles dans la région Pacifique.
- Apporter des conseils et un soutien en vue de l'utilisation des systèmes aquacoles, forestiers et agricoles pour le piégeage du dioxyde de carbone.
- Appuyer le recensement des puits de carbone naturels dans la région et étudier les possibilités d'apporter un soutien à leur extension au moyen de ressources adaptées.



Pertes et préjudices, et sécurité climatique

Effet escompté d'ici à 2031

Les États et Territoires insulaires océaniques bénéficient d'un soutien et d'activités de renforcement des capacités efficaces en vue du traitement, de la réduction et de la prévention des pertes et préjudices liés au changement climatique, en particulier dans les domaines relevant du mandat de la CPS.

Domaines d'intervention clés

- Appuyer, par le biais du mécanisme « Un seul CORP », les actions de plaidoyer des États et Territoires insulaires océaniques en faveur de la **reconnaissance internationale des manifestations particulières des pertes et préjudices (économiques et non économiques) subis par la région Pacifique et des recours possibles** (Plaidoyer, stratégie et leadership).
- Produire et diffuser **des données et informations scientifiques améliorées pour faire mieux comprendre les pertes et préjudices économiques et non économiques propres au Pacifique** dans les secteurs où la CPS est bien placée pour apporter son soutien (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).
- **Appuyer la mobilisation de financements et d'appuis, ainsi que l'accès à ces derniers, concernant la question des pertes et préjudices** (économiques et non économiques) liés au changement climatique, tels que définis par les États et Territoires insulaires océaniques (Mobilisation de ressources et collaboration).
- Mettre en place **un système solide de suivi-évaluation afin d'assurer la mesure, le suivi et la notification précis des pertes et préjudices économiques et non économiques** liés au changement climatique dans les secteurs d'intervention clés de la CPS et au regard des impacts clés (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).
- **Élaborer des moyens efficaces pour communiquer sur les pertes et préjudices propres au Pacifique et sur les bénéfices que produisent les mesures pour la résilience et l'adaptation à l'appui de la réduction des pertes et préjudices** (Plaidoyer, stratégie et leadership).
- **Collaborer avec le Programme régional océanique de l'environnement (PROE) et d'autres organisations membres du CORP et parties prenantes régionales au renforcement d'un soutien coordonné** aux États et Territoires insulaires océaniques pour la prévention, la réduction et le traitement des pertes et préjudices dans la région (Partenariats et collaboration).
- Appuyer les efforts régionaux visant à **éclairer et à traiter les aspects du changement climatique liés à la sécurité** tels qu'ils sont définis dans la Stratégie 2050, en collaboration avec le CORP et d'autres parties prenantes clés (Science, information et savoirs, plaidoyer, stratégie et leadership).

Secteurs et disciplines de la CPS

- Pêches et aquaculture
- Santé et bien-être
- Sécurité hydrique et alimentaire
- Ressources terrestres, agriculture et foresterie
- Protection des personnes et des communautés
- Protection des infrastructures essentielles
- Gestion des risques de catastrophe
- Connaissances, données et statistiques
- Genre et inclusion sociale
- Formation et renforcement des capacités



Pertes et préjudices, et sécurité climatique

Résumé des actions collectives

Actions de maintien

- Appuyer les initiatives nationales et régionales visant à cerner et à préciser les fondements juridiques et les éléments des instruments relatifs aux droits de la personne permettant d'étayer les demandes de réparation des pertes et préjudices. Aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer, examiner et actualiser les lois et politiques nationales visant à reconnaître le droit à un environnement propre et sain et à l'intégrer à la législation nationale.
- Plaider pour la protection des droits, des valeurs culturelles, du patrimoine et des savoirs traditionnels des peuples du Pacifique dans les protocoles internationaux et régionaux relatifs au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe.
- Appuyer les initiatives régionales et internationales visant à garantir la sécurité et la stabilité juridiques des zones et limites maritimes.
- Appuyer la pérennisation des capacités en matière d'extraction et d'analyse de données sur la question des pertes et préjudices dans la région, au travers de moyens scientifiques partagés, tels que le CePaCT, la PMSB et la Plateforme de données océaniques.
- Collaborer avec le mécanisme « Un seul CORP » dans le but de soutenir une participation efficace des pays insulaires océaniques aux instances pertinentes en lien avec les pertes et préjudices et la sécurité climatique à tous les niveaux.

Actions d'intensification

- Créer des supports et des outils de communication efficaces et à fort impact pour influencer sur le changement, la compréhension et la prise de décision au profit et aux côtés des principales parties prenantes concernant la question des pertes et préjudices liés au changement climatique.
- Créer des outils de connaissance efficaces sur la base d'éléments probants et d'exemples afin de préciser les points de basculement uniques de l'adaptation dans le Pacifique, dont le franchissement entraînera des pertes et préjudices (par exemple, modélisation en trois dimensions des inondations).
- Recueillir et diffuser des données factuelles sur les pertes et préjudices économiques et non économiques dans le Pacifique, notamment sur le recul des cultures vivrières, des essences d'arbres et des services écosystémiques, l'érosion côtière, le déclin des stocks de poissons et des autres ressources biologiques marines, et les effets sur la santé et le patrimoine culturel des populations.
- Intégrer les évaluations des pertes et préjudices non économiques dans diverses méthodes, dont les évaluations des besoins après une catastrophe, en recourant aux systèmes d'information géographique (SIG) et aux outils KoBoToolbox sur site pour la prise en compte des données sociales.
- Appuyer l'inclusion des données relatives aux pertes et préjudices non économiques dans les recensements nationaux.
- Quantifier le montant des pertes et préjudices dans les États et Territoires insulaires océaniques grâce à l'intégration de statistiques améliorées sur le Pacifique dans les systèmes de comptabilité économique et environnementale (SCEE).
- Élaborer une stratégie pour remédier aux pertes et préjudices causés par le changement climatique dans le secteur des pêches.
- Soutenir les demandes d'assistance scientifique et technique des États et Territoires insulaires océaniques pour étayer les futures réclamations.
- Soutenir les efforts régionaux visant à mobiliser des ressources ainsi que les approches adaptées permettant de traiter la question des pertes et préjudices, et travailler en étroite collaboration avec le CORP.

Actions innovantes

- Définir des mesures de réponse appropriées et des possibilités d'investissement en amont pour contribuer à prévenir ou à réduire les pertes et préjudices en travaillant avec les communautés, en intégrant les pratiques culturelles traditionnelles durables et en mettant l'accent sur la conservation de l'environnement et de la biodiversité.
- Définir des approches stratégiques et des activités de formation pour limiter les pressions et assurer une gestion durable des ressources halieutiques côtières.
- Apporter un appui scientifique et technique aux communautés, aux ONG et aux organisations de la société civile (OSC) pour qu'elles participent plus efficacement aux activités relatives aux pertes et préjudices, de la planification à la mise en œuvre, en passant par la concertation sur les politiques.
- Intensifier la collaboration des communautés avec les médias et d'autres acteurs de la communication pour améliorer la sensibilisation et susciter des appuis sur la question des pertes et préjudices.
- Élaborer une approche conjointe pour la formation à la communication médiatique sur les pertes et préjudices liés au changement climatique, de concert avec le PROE, le système des Nations Unies et d'autres organisations.
- Resserrer les liens de partenariat avec le CORP, le système des Nations Unies et d'autres organisations dans le cadre des chantiers actuels et à venir sur les pertes et préjudices.
- Plaider pour l'élaboration d'une stratégie régionale pour les déplacés climatiques, en conduisant notamment des études sur la violence domestique après une catastrophe et les besoins de soins de santé des personnes déplacées, conformément aux principes et aux objectifs du cadre pour la mobilité humaine.
- Recenser les populations les plus vulnérables face aux pertes et préjudices – notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les membres de la communauté LGBTQI – à l'aide de données factuelles et d'études, en particulier des études de suivi des conséquences du changement climatique au niveau des ménages, pour formuler des solutions ciblées.



Financement climatique

Effet escompté d'ici à 2031

Les États et Territoires insulaires océaniques ont concrètement accès à des financements climatiques sensiblement accrus et les utilisent efficacement pour réaliser leurs objectifs prioritaires et leurs engagements concernant le changement climatique à tous les niveaux.

Domaines d'intervention clés

- Appuyer les efforts consentis par les membres **pour accroître les financements climatiques au niveau mondial et garantir leur allocation équitable aux États et Territoires insulaires océaniques**, notamment en promouvant des modalités de mobilisation et de rapport adaptées au Pacifique (Plaidoyer, stratégie et leadership).
- **Renforcer et compléter les capacités des États et Territoires insulaires océaniques concernant l'accès aux financements climatiques** accordés par les fonds mondiaux pour le climat, ainsi que les bailleurs multilatéraux et bilatéraux, et d'autres sources de financement climatique, l'utilisation de ces financements et l'établissement de rapports y afférents, selon que de besoin (Plaidoyer, stratégie et leadership).
- **Encourager le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les États et Territoires insulaires océaniques et d'autres parties prenantes** pour faire mieux comprendre l'éventail de solutions de financement climatique et les modalités d'exécution les plus utiles à notre région (Plaidoyer, stratégie et leadership).
- **Renforcer le corpus de preuves pour mobiliser des financements additionnels pour le climat au profit des États et Territoires insulaires océaniques et faire en sorte que les fonds soient affectés là où les besoins sont les plus pressants**, en produisant et en diffusant des données et informations scientifiques précises (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).

- **Mettre en place un système de suivi-évaluation simplifié et transparent pour assurer le suivi périodique de l'allocation et de l'utilisation des financements climatiques** et en faire rapport de manière plus systématique (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).
- **Collaborer avec des entités accréditées au niveau régional auprès des fonds multilatéraux pour le climat**, tels que le FVC, le Fonds pour l'adaptation et le FEM, **pour accroître la possibilité pour les États et Territoires insulaires océaniques de mobiliser des financements climatiques, de réduire les doubles emplois et d'assurer une programmation cohérente** (Mobilisation de ressources et collaboration).
- **Mettre à profit le statut de la CPS en tant qu'entité accréditée auprès des fonds multilatéraux et un éventail de partenariats afin de mobiliser des financements pour la lutte contre les** conséquences du changement climatique dans la région (Mobilisation de ressources et collaboration).

Secteurs et disciplines de la CPS

- Pêches et aquaculture
- Santé et bien-être
- Sécurité hydrique et alimentaire
- Ressources terrestres, agriculture et foresterie
- Protection des personnes et des communautés
- Protection des infrastructures essentielles
- Gestion des risques de catastrophe
- Connaissances, données et statistiques
- Genre et inclusion sociale
- Formation et renforcement des capacités



Financement climatique

Résumé des actions collectives

Actions de maintien

- Appuyer l'élaboration de notes d'orientation sur les PEID du Pacifique et leur présentation dans différents espaces de discussion, tels que les Conférences des Parties à la CNUCC (COP), les sommets de haut niveau, les enceintes régionales et les discussions bilatérales, pour mettre en avant les défis et besoins uniques des États et Territoires insulaires océaniques et plaider pour un accès simplifié et renforcé aux financements climatiques.
- Plaider auprès des partenaires pour faire en sorte que les engagements en faveur des financements climatiques et les modalités connexes, déjà en place et à venir, prennent en compte les besoins propres à la région dans le domaine du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe.
- Renforcer la sensibilisation et les capacités dans les secteurs clés afin qu'ils formulent leurs besoins en matière de financements climatiques et qu'ils ciblent les sources de financement appropriées.
- Renforcer les capacités permettant d'élaborer des réserves de projets et des programmes solides capables notamment d'assimiler efficacement ces ressources et de gérer utilement leur mise en œuvre.

Actions d'intensification

- Appuyer et former les États et Territoires insulaires océaniques et les parties prenantes pertinentes pour assurer une meilleure adéquation entre les modalités de conception et de mise en œuvre des projets et les critères des bailleurs de fonds.
- Étendre à plus grande échelle les réserves de projets sur le changement climatique au bénéfice des États et Territoires insulaires océaniques et à destination des fonds mondiaux pour le climat, notamment le FVC et le Fonds pour l'adaptation, en mettant l'accent sur des calendriers accélérés de conception, des volumes accrus de financements approuvés et de solides capacités de mise en œuvre.
- Collaborer avec les organisations membres du CORP, les pays membres, les acteurs non étatiques et le secteur privé pour renforcer le corpus de preuves disponibles sur les besoins et possibilités de financements climatiques des États et Territoires insulaires océaniques.
- Travailler de concert avec les membres à l'analyse et à la consolidation des besoins de financement climatique du Pacifique, pour éclairer les débats de la COP sur un nouvel objectif collectif chiffré pour les financements climatiques après 2025.
- Se coordonner avec les organisations membres du CORP et d'autres partenaires en vue de l'élaboration d'un catalogue d'actions climatiques et de possibilités de financements climatiques.
- Collaborer avec les parties prenantes pertinentes à la mobilisation de financements innovants et privés pour l'action climatique.
- Évaluer de manière systématique les mécanismes et sources internationaux de financement pour le climat et conseiller les États et Territoires insulaires océaniques à cet égard, en mettant en évidence les solutions les plus adaptées au financement de l'action climatique dans les domaines de compétence technique de la CPS.
- Mesurer, notifier et vérifier de manière systématique l'utilisation des financements climatiques, en renforçant la transparence, la responsabilité et la mesurabilité de l'impact au bénéfice des États et Territoires insulaires océaniques.

Actions innovantes

- Appuyer la réalisation concrète des objectifs prioritaires de la région en ce qui concerne les financements climatiques, tels qu'énoncés dans le Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050.
- Explorer la possibilité de faire appel à l'agriculture régénératrice et à l'échange de crédits carbone forestier pour renforcer les stratégies de financement climatique dans la région.
- Personnaliser les valeurs de référence pour l'établissement des rapports sur l'utilisation des financements climatiques, en utilisant des cibles, des paramètres et des résolutions recentrés sur le Pacifique.
- Travailler avec les membres et les organisations membres du CORP à l'établissement d'une modalité d'action sur les pertes et préjudices, à l'appui de l'efficacité de la mise en œuvre.
- Explorer des pistes de financement et des mécanismes innovants, notamment dans le domaine du changement climatique et des catastrophes.



Dimension facilitatrice

Actions de la dimension facilitatrice

Voici les éléments clés pertinents pour la dimension facilitatrice de la CPS, dans la droite ligne des accords et politiques internationaux et régionaux (cibles des ODD, CCNUCC, Accord de Paris, niveaux d'ambition de la Stratégie 2050 et autres effets attendus au niveau régional).

Plaidoyer, stratégie et leadership

- **Leadership** : collaborer activement avec le CORP à l'exécution des parties consacrées au changement climatique et aux catastrophes du Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050, et préciser la valeur ajoutée de la CPS dans ce contexte.
- **Partenariats et coopération** : plaider auprès des partenaires pour faire en sorte que les engagements internationaux déjà en place et à venir, notamment en faveur des financements climatiques, prennent en compte les besoins propres à la région dans le domaine du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe.
- **Appui et facilitation du plaidoyer** : participer activement au mécanisme « Un seul CORP » et soutenir une participation efficace des pays insulaires océaniques aux instances internationales pertinentes, notamment les COP, pour veiller à porter haut la voix de l'Océanie.
- **Stratégie** : fournir des données et des informations solides permettant de faciliter l'intégration du changement climatique dans les politiques concernées.

Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation

- **Renforcer les investissements dans la science et la recherche** : accroître les investissements en faveur de méthodes scientifiques participatives adaptées au Pacifique et de recherches innovantes pour la lutte contre le changement climatique, la gestion des risques de catastrophe, et la transition vers des sources d'énergie renouvelables.
- **Entreprendre des recherches scientifiques, introduire des innovations et recourir aux données** et à l'information pour étayer les politiques et pratiques destinées à protéger et à sauvegarder le Pacifique bleu.
- **Accroître l'utilisation efficace des sciences, des technologies et de la gestion des connaissances**, et notamment des outils nécessaires à l'analyse des risques, pour comprendre les facteurs sous-jacents, orienter l'adaptation au changement climatique, et les pertes et préjudices, et encourager le recours aux nouvelles technologies et aux solutions innovantes.
- **Appuyer les capacités des pays en matière de MNV** grâce à une gestion efficace des données et des informations sur la Plateforme de données océaniques pour le suivi des objectifs de développement durable (ODD) dans la région.
- Œuvrer conjointement à la rationalisation des cadres de suivi du Programme de développement durable et de l'Accord de Paris, **pour réduire le fardeau redditionnel au niveau national.**
- **Appui à l'établissement de systèmes de suivi** : aider les États et Territoires insulaires océaniques à établir, à mettre en œuvre et à administrer des systèmes de suivi qui associent de manière judicieuse les solutions de télédétection et les inventaires in situ, afin de soutenir les efforts engagés en faveur de la gestion durable des forêts et des autres puits de carbone.
- **Améliorer la surveillance des lignes de base** : renforcer les systèmes de surveillance des lignes de base insulaires et les projections relatives à la réduction d'échelle des modèles climatiques afin de mieux prévoir les effets futurs sur les États et Territoires insulaires océaniques.
- **Appuyer l'élaboration de systèmes statistiques nationaux performants** : assurer la mise en place de systèmes statistiques nationaux performants et durables, qui répondent aux besoins nationaux et internationaux en matière de statistique pour une politique, une planification et un suivi reposant sur des données probantes.
- **Renforcer le suivi et la communication de l'information dans le secteur des pêches** : renforcer la surveillance, la déclaration et l'analyse des incidents de pollution occasionnés par les navires de pêche, pour faciliter l'application de la réglementation par les États et communiquer les informations nécessaires aux évaluations et processus régionaux et mondiaux.
- **Élaborer un catalogue d'actions climatiques et de possibilités de financement climatique** : créer un catalogue que les secteurs d'intervention clés de la CPS peuvent utiliser pour participer efficacement aux actions climatiques et saisir les possibilités de financement climatique.

Mobilisation efficace de ressources et collaboration

- **Soutenir les avancées en matière d'accès aux financements climatiques, ainsi que le développement et l'élargissement de cet accès** par le biais d'un éventail de modalités qui permettront de mettre en œuvre le type d'actions transformatrices dont les États et Territoires insulaires océaniques ont besoin.
- **Soutenir, lorsque c'est possible, l'utilisation de systèmes propres aux pays**, systèmes qui seront privilégiés pour l'octroi de financements climatiques de manière durable.
- **Collaborer avec des entités accréditées au niveau régional auprès des fonds multilatéraux pour le climat**, tels que le FVC, le Fonds pour l'adaptation et le FEM, pour accroître la possibilité pour les États et Territoires insulaires océaniques de mobiliser des financements climatiques, de réduire les doubles emplois et d'assurer une programmation cohérente.
- **Explorer la possibilité de faire appel à l'agriculture régénératrice et à l'échange de crédits carbone forestier** pour renforcer les stratégies de financement climatique dans la région.
- **Collaborer avec les principales parties prenantes afin d'exploiter des stratégies à ancrage communautaire et inclusives sur le plan culturel**, où les connaissances écologiques traditionnelles et les savoirs autochtones sont intégrés en tant que composantes à part entière de l'action climatique.
- **Nouer des alliances stratégiques avec des universités, des instituts de recherche et des organisations communautaires** pour co-construire des connaissances en climatologie et favoriser un environnement d'apprentissage collaboratif pour la mise en place de stratégies innovantes.
- **Promouvoir le recours à des technologies adaptées au Pacifique** pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et faciliter une transition juste et socialement inclusive vers des économies sobres en carbone.

7. ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS

Indicateurs fondamentaux du Programme phare



- Adaptation et résilience
- Atténuation et transition juste
- Pertes et préjudices, et sécurité climatique
- Financement climatique

Dimension facilitatrice*

*Plaidoyer, stratégie et leadership – Science, information et savoirs / Mesure, notification et vérification (MNV) / suivi et évaluation – Mobilisation efficace de ressources et collaboration

Indicateurs fondamentaux			
 Adaptation et résilience	 Atténuation et transition juste	 Pertes et préjudices, et sécurité climatique	 Financement climatique
Mise en œuvre des plans : Disponibilité d’une assistance technique pour la mise en œuvre des plans nationaux d’adaptation ou de plans similaires.	Influence mondiale : Renforcement des capacités des États et Territoires insulaires océaniques à relever le niveau d’ambition dans les discours internationaux sur l’atténuation du changement climatique.	Compréhension : Nombre d’études exhaustives et de produits du savoir rendant compte des pertes et préjudices liés au changement climatique dans le Pacifique.	Prévisibilité : Montant total des financements climatiques accessibles/consacrés aux États et Territoires insulaires océaniques.
Renforcement et pérennisation des capacités : Nombre de parties prenantes bénéficiant de compétences, de connaissances et de capacités renforcées dans la durée, à l’appui d’une adaptation et d’une résilience efficaces.	Mise en œuvre des CDN : Disponibilité d’aides (financières et techniques) pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN).	Influence : Soutien à une participation efficace des États et Territoires insulaires océaniques aux mécanismes de financement des pertes et préjudices, de négociation et de prise de décision, à tous les niveaux.	Accès aux financements : Montant des financements climatiques auxquels les États et Territoires insulaires océaniques ont accès (nombre de projets et montant).
Résilience des infrastructures et des ressources naturelles : Nombre d’initiatives adaptées visant à disposer d’infrastructures et de ressources naturelles résilientes face au changement climatique.	Transition vers les énergies renouvelables : Pourcentage d’augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique total du Pacifique. Hausse de l’efficacité énergétique : Pourcentage d’augmentation de l’efficacité énergétique dans les États et Territoires insulaires océaniques, l’accent étant mis sur les femmes, les hommes et les jeunes vulnérables.	Renforcement de la préparation : Disponibilité de systèmes de prévision ou d’alerte précoce propres aux États et Territoires insulaires océaniques permettant de repérer les points de basculement et les limites des projets d’adaptation, notamment pour ce qui est de l’océan/des zones maritimes.	Facilité d’accès : Nombre et types de modalités de financement climatique octroyant des financements aux États et Territoires insulaires océaniques.
Résilience dans les domaines de compétence : Nombre d’initiatives adaptées en faveur de la résilience au changement climatique dans les domaines de compétence essentiels de la CPS.	Puits de carbone : Augmentation du nombre de puits de carbone recensés ou de leur surface dans les États et Territoires insulaires océaniques, indiquant un renforcement des capacités en matière de recensement et de gestion des puits de carbone.	Réduction de la vulnérabilité : Nombre de parties prenantes bénéficiant d’interventions de renforcement des compétences, des connaissances et des capacités, en vue de la prévention, de la réduction ou du traitement des pertes et préjudices.	Absorption : Taux de paiement et d’exécution des projets approuvés par les États et Territoires insulaires océaniques.
Planification intégrée : Intégration des priorités en matière d’adaptation, d’atténuation ainsi que de pertes et préjudices dans les politiques, plans et cadres internationaux, régionaux, nationaux et sectoriels pertinents.			Envergure et pérennité : Montant total des ressources et nombre de projets prévus
Renforcement des systèmes et des capacités : Renforcement des capacités et des systèmes institutionnels et réglementaires face à la complexité des enjeux liés au changement climatique à l’échelon national.			
Bénéficiaires touchés : Hausse en pourcentage de la population ou du nombre d’habitants bénéficiant d’interventions et de financements climatiques dans le domaine de l’adaptation, de l’atténuation ou des pertes et préjudices (données ventilées selon des critères EGHIS [égalité de genre, handicap et inclusion sociale]).			
 Dimension facilitatrice			
Production et utilisation accrues de connaissances et d’informations scientifiques pour la prise de décision.	Participation accrue des États et Territoires insulaires océaniques aux pourparlers internationaux sur le changement climatique.	Soutien renforcé à l’aspect Mesure, notification et vérification (MNV) et suivi-évaluation.	Promotion et renforcement des partenariats stratégiques.

8. SUIVI-ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

Le système de suivi-évaluation et apprentissage (SEA) du Programme phare, qui comprend un cadre de résultats, a été élaboré sur la base du concept final du Programme phare approuvé par les membres. Il est en adéquation avec le Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 et le Plan stratégique 2022–2031 de la CPS, et sera guidé par la politique Planification, évaluation, responsabilité, réflexion et apprentissage (PEARL) de l'Organisation. Ses principaux éléments sont les suivants :

- **Harmonisation et cohérence** avec la Stratégie 2050, le Cadre de résultats stratégiques de la CPS, les cadres de résultats des divisions et les exigences des partenaires du développement en matière de présentation des résultats.
- **Impact collectif** évaluant l'efficacité d'une approche coordonnée dans l'amélioration des résultats à l'échelon régional.
- **Responsabilité** grâce à une communication claire des résultats aux membres et aux partenaires de la CPS, qui met l'accent sur les effets du Programme phare.
- **Apprentissage et gestion adaptative** favorisant l'apprentissage, l'innovation et les pratiques adaptatives au sein de la CPS et avec les partenaires.
- **Approches pilotées par le Pacifique** qui privilégient et harmonisent des approches culturellement adaptées, les savoirs traditionnels et les normes internationales.

Le suivi sera assuré au regard du Cadre de résultats du Programme phare, et les résultats des divisions alimenteront le processus de présentation des résultats de la CPS. Le·La Conseiller·ère SEA et le·la Responsable du Programme phare superviseront la gestion du suivi au quotidien en coordination avec l'équipe Stratégie, performance et apprentissage (SPL) de l'Organisation, et collaboreront avec la Division statistique pour le développement pour suivre les progrès à l'aide des ensembles de données régionaux.

Le Programme phare élaborera des plans de travail annuels. Le suivi de la mise en œuvre et la présentation des résultats seront assurés à une fréquence semestrielle et contribueront aux résultats de la CPS présentés à mi-année et à ses résultats annuels ainsi qu'aux exercices de réflexion du Programme phare. Des évaluations seront effectuées au besoin, notamment un éventuel examen à mi-parcours au cours de la quatrième année, et le budget nécessaire sera alloué à ces évaluations.

Évaluation de l'impact et cadres de suivi-évaluation propres aux projets : Le Programme phare aura recours à des cadres de suivi-évaluation propres aux projets, qui permettront de décrire les produits détaillés de secteurs tels que l'énergie, le transport, la foresterie, la pêche et le carbone bleu, contribuant plus largement aux résultats du Programme phare.

Lien entre les objectifs et le suivi-évaluation, la recherche et l'apprentissage : Le cadre permettra d'assurer le suivi des progrès au regard des objectifs clés, notamment la collaboration au sein de la CPS et avec les organisations membres du CORP, à l'aide d'indicateurs évaluant la qualité et les effets de ces efforts.

MÉCANISMES DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS :

Pays membres :

Un rapport annuel présenté dans le cadre du processus de présentation des résultats de la CPS.

Bailleurs :

Respect des spécifications des bailleurs concernant l'utilisation des fonds.

Rapports internes :

Point régulier selon une approche rationalisée, à l'aide de tableaux de bord pour les rapports mensuels et d'un outil unique de gestion de projets.

9. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Les quatre valeurs du Plan stratégique 2022–2031 de la CPS constituent le fondement du Programme phare : aroha (prendre soin) ; kaitiakitanga (assumer le rôle de gardien) ; enginkehlap (faire preuve de générosité) ; etgida gaituvwa (avancer dans l'unité).



Intégration et coordination : La CPS prévoit d'intégrer de manière fluide ses ressources clés, notamment ses capacités, initiatives, projets, financements et moyens humains dans les secteurs scientifiques et techniques, selon une approche programme globale. Il s'agit notamment de simplifier les systèmes opérationnels, de renforcer la collecte, l'échange et la gestion de données et d'informations, et de consolider la collaboration et les partenariats avec les organisations membres du CORP.



Renforcement des capacités : Le Programme phare s'engage à renforcer les capacités institutionnelles et humaines, au sein de la CPS comme dans les États et Territoires insulaires océaniques, l'objectif étant de permettre aux membres d'accéder à des possibilités de financement flexibles, notamment de mettre à profit davantage de financements climatiques dans la région et de soutenir les capacités collectives d'absorption.



Systèmes et capacités : Dans les domaines thématiques d'intervention de l'Organisation, les membres de la CPS disposent des outils et ressources leur permettant d'utiliser des systèmes avancés de données, d'information et de connaissances scientifiques afin de traduire les stratégies en actions collectives et de gérer des modalités régionales de financement climatique déployées à plus grande échelle.



Innovation, agilité et adaptabilité : Le Programme phare permettra d'intensifier le travail intersectoriel intégré et de développer des innovations susceptibles de répondre à la crise complexe du changement climatique. Il s'agira notamment de fédérer et de libérer les capacités de la CPS dans tous les secteurs et disciplines, d'appuyer l'incubation d'actions climatiques susceptibles d'être transposées à plus grande échelle, et d'augmenter l'appétence pour le risque lorsque les gains potentiels sont largement supérieurs aux financements climatiques classiques auxquels il est long d'accéder.



Mobilisation stratégique de ressources : Le Programme phare sur le changement climatique exploitera et attirera des financements plus souples pour le climat de sorte à répondre aux besoins de capacités actuels et grandissants dans ce domaine, et ce, pour tous les secteurs et domaines d'intervention relevant du mandat de la CPS. Le Programme phare assurera le positionnement stratégique des capacités collectives de la CPS et de son impact global pour réaliser des effets à long terme, grâce à différents investissements provenant d'un éventail de sources, ce qui permettra de promouvoir l'adoption d'une approche mieux coordonnée de l'investissement climatique.



Intégration de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale, de la culture et des droits de la personne : Dans son Plan stratégique 2022–2031, la CPS s'engage à appuyer le développement durable en appliquant une approche centrée sur l'humain dans les domaines de la science, de la recherche et de la technologie, à travers tout l'éventail des objectifs de développement durable. Il s'agit notamment de tisser des liens entre la culture, les droits de la personne, le genre, l'inclusion sociale et la bonne gouvernance d'une part et le climat, l'océan et la terre d'autre part. Cela suppose de soutenir les capacités spécialisées dans l'EGHIS, ainsi que d'intégrer et de renforcer le SEA dans l'ensemble de l'Organisation et des activités liées au changement climatique.

10. ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050



Priorités nationales de développement durable



7 AXES PRIORITAIRES
Horizon à 3, 5 et 8 ans



CRGA
Sous-comité
du CRGA
pour le Plan
stratégique

Conférences
ministérielles
et réunions
de hauts
responsables

Équipe
de la haute direction
Équipes de direction
des divisions

Programme phare sur le changement climatique	Programme phare sur les systèmes alimentaires	Programme phare sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes	Programme phare sur l'Océan	HRSD	GEM	LRD	← Plans d'activité
				EQAP	FAME	PHD	
				SDD	OMD	CCES	

Plans de travail annuels
Divisions
Programmes/Projets
Individus

ÉTAT FUTUR 2031

Cadre de
résultats
stratégiques

Cadres de
résultats
des divisions



NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.





Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

95 promenade Roger Laroque
BP D5 - 98848 Nouméa
Nouvelle-Calédonie
www.spc.int | spc@spc.int
Octobre 2024